



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Trente-troisième session de l'Assemblée
UNESCO, 25 juin-3 juillet 2025

Point 4.5.1 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITION DE RÉFORME DU SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DES OCÉANS (GOOS)

Résumé

La [Décision A-32/4.8.1](#) (2023) de la COI a demandé au Secrétaire exécutif d'examiner l'état d'avancement de la réforme de la gouvernance du GOOS pour répondre aux besoins des États membres, y compris toute action proposée ou autre en réponse aux 9 recommandations du [Rapport de Neville Smith](#) de 2021 (GOOS-290). Le rapport intermédiaire ([IOC/EC-57/4.1.Doc\(1\)](#)) a été examiné par le Conseil exécutif à sa 57e session (EC-57) en 2024. Par la [Décision EC-57/4.1](#), le Conseil exécutif a donc invité son Secrétaire exécutif à élaborer une proposition visant à faire évoluer la gouvernance du GOOS en tenant compte des mesures proposées dans le document IOC/EC-57/4.1.Doc(1) et à la présenter à cette session de l'Assemblée.

Ce document présente la proposition et les prochaines étapes pour faire évoluer la gouvernance du GOOS.

Implications financières et administratives : paragraphe 12.

La décision proposée est référencée A-33/Dec.4.5.1 dans le document d'action (document [IOC/A-33/2 Prov.](#))

Introduction

1. Le onzième objectif stratégique de la [Stratégie GOOS 2030](#) est de promouvoir une gouvernance efficace pour l'observation mondiale *in situ* et par satellite des océans, en collaboration avec les partenaires et les parties prenantes. La proposition de réforme de la gouvernance du GOOS présentée dans ce document a été demandée par la [Décision EC-57/4.1](#) du Conseil exécutif et répond aux actions proposées dans le document [IOC/EC-57/4.1.Doc\(1\)](#).

2. La proposition et les travaux à venir tiendront également compte d'autres mandats pertinents, de l'évolution de l'environnement mondial dans lequel opère le GOOS et des recommandations récentes, telles que celles fournies par le processus Vision 2030 de la Décennie de l'Océan, en particulier sur [le Défi 7 : Développer durablement le système mondial d'observation des océans](#).

Approche proposée

3. L'évolution du GOOS suivra une approche du Double Diamant.¹ Le premier diamant (phase 1) est en cours et devrait être achevé en 2025. Il comprend des études documentaires, des consultations avec les sponsors, les États membres, le Comité directeur du GOOS et les principales parties prenantes, ainsi qu'un atelier en personne lors de la réunion du Comité directeur du GOOS qui s'est tenue en février 2025. Le résultat attendu de ce processus sera de définir la mission et la portée du GOOS pour l'avenir - le « POURQUOI ? » et le « QUOI ? ».

4. Ce document proposera également un processus permettant d'entreprendre le « COMMENT ? », c'est-à-dire l'approche adoptée pour développer et mettre en œuvre un GOOS réformé. Cette dernière activité comprendra les travaux du deuxième diamant (phase 2), qui se dérouleront à partir de 2026. Les outils de communication du GOOS évolueront également dans le cadre de ces travaux.

5. La **phase I** (1er diamant) comprend les étapes suivantes :

- (i) Examen de la mission et du champ d'application : examen de viabilité et de la valeur de la mission centrale du GOOS et identification de ce qui constitue la proposition de valeur unique du GOOS, c'est-à-dire,
 - a) évaluation des besoins et des exigences des États membres, des promoteurs de l'observation des océans, des parties prenantes, y compris les utilisateurs primaires et finaux (tels que l'économie océanique), et de la communauté d'observation des océans ;
 - b) évaluation de la capacité du GOOS à faciliter la coopération mondiale dans un monde en mutation, en permettant, en développant, en exploitant et en soutenant un système d'observation des océans adapté à son objectif et dont la portée et les buts sont clairement définis. Identification du rôle du GOOS dans chacun de ces objectifs ;
 - c) En tenant compte de la position du GOOS au sein du système mondial et des Nations unies, veiller à l'alignement sur les besoins, les priorités et les résultats des processus des Nations unies et des intérêts nationaux.
- (ii) Examen de la structure : examen de la viabilité et de la capacité à créer de la valeur de la structure organisationnelle actuelle du GOOS, c'est-à-dire,
 - a. examen de la structure actuelle et de toutes les composantes internes du GOOS, et du mandat de ces composantes, le cas échéant, afin d'identifier les lacunes, les besoins, les chevauchements et les redondances, en s'appuyant sur les travaux antérieurs à cet égard ;

¹ [Le Double Diamant - Conseil du design](#)

- b. définition de la position du GOOS à la fois verticalement (avec et pour les États membres) et horizontalement (tout au long des chaînes de valeur théoriques jusqu'aux utilisateurs), y compris avec les processus en cours de la COI.
- (iii) examen détaillé de la mission, du système et de la structure proposée pour le GOOS. Identification et proposition des changements nécessaires, et d'une approche pour mettre en place un GOOS réformé.
- (iv) Élaboration d'une boîte à outils de communication utilisable par tous les membres de la structure de gouvernance et de soutien.

6. L'approche visant à mettre en place un GOOS réformé (paragraphe 5.iii ci-dessus) sera présentée au Comité directeur du GOOS au cours du premier trimestre 2026, puis au Comité exécutif en juin 2026. La boîte à outils de communication (5.iv) sera disponible au troisième trimestre 2025.

7. La **phase II** (2ème diamant) mettra en œuvre l'approche de la phase I pour offrir un GOOS réformé : mission, portée, structure, mandat, composantes, processus et mécanismes d'exécution révisés pour répondre aux besoins des États membres. Cela aboutira à une révision de la « Stratégie GOOS 2030+ » et à un plan de mise en œuvre.

8. En fonction de la disponibilité de ressources adéquates, la phase 2 comprendra également : la production d'une « stratégie d'utilisation et d'assimilation du GOOS » qui pourra être utilisée pour engager efficacement et régulièrement la communauté élargie (y compris les États membres, la communauté scientifique, les entreprises, la Bleu Tech et les secteurs financiers) afin d'aider à identifier le niveau et la nature des investissements nécessaires pour un système mondial d'observation des océans ; et le développement d'un plan de communication pour le GOOS.

Statut de la phase I

9. Un consultant a été identifié pour soutenir la mise en œuvre de la phase I (paragraphe 5.i-iii ci-dessus) afin d'élaborer une approche visant à offrir un GOOS réformé d'ici la fin 2025.

10. Un atelier sur la réforme du GOOS a eu lieu lors de la 14ème réunion du Comité directeur du GOOS ([SC-14](#)) en février 2025. L'objectif de cette réunion était de mener des discussions interactives et ouvertes sur l'orientation future du GOOS (2030 et au-delà) et d'identifier les principaux domaines de changement pour atteindre cet objectif. Des questions clés ont été discutées en petits groupes afin de stimuler la conversation et d'élucider le concept/la proposition de valeur unique pour le futur GOOS qui répondra aux questions et aux besoins de la société (sciences/gouvernement/entreprises) de demain. Un bref résumé est fourni dans la section 4 du [Rapport du SC-14](#).

11. Une société de conseil en communication soutient le développement d'une boîte à outils de communication pour le GOOS, qui sera disponible au troisième trimestre 2025.

Implications financières et administratives

12. Les implications financières et administratives immédiates du GOOS, phase 1 de cette proposition, sont prises en compte dans les paramètres du budget ordinaire de la COI, en particulier le Produit 1 de la COI du programme et budget actuels (42 C/5). Les implications financières et administratives à plus long terme de la phase 2 seront examinées dans le cadre du programme et budget pour 2026-2027 (43 C/5), ainsi que toutes les possibilités de ressources supplémentaires.